



MANIFESTE POLITIQUE DE LA LIGUE DE DÉFENSE NOIRE AFRICAINNE (LDNA)

version 2.7.3

Update : 22 juin 2020, modifications substantielles des définitions du glossaire.



Introduction

Dans ce manifeste politique, nous la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), signalons un certain nombre de fléaux sociaux majeurs qui touchent indifféremment, mais distinctement, les « Afro-descendants » des quatre coins de la Terre. Voici la liste de ces fléaux dont appelons à l'éradication :

A) Pour le bénéfice des afro-descendants de la diaspora et des négro-africains du continent, nous déclarons comme inéluctable :

L'arrêt des appellations exogènes et discriminantes, au profit de désignations endogènes et valorisantes.

B) Pour le bénéfice de la diaspora afro-descendante marrone¹, nous déclarons comme inéluctable :

1. La fin des discriminations, liées au racisme, à la Négrophobie et à l'Ethnohiérarchisme.
2. La fin des violences policières.
3. La fin d'un cycle d'injustices, initiées contre les captifs de l'esclavage transatlantique et héritées par leurs descendants.

C) Pour le bénéfice des populations africaines du continent Africain est également inéluctable :

1. La fin du néo-colonialisme culturel, linguistique, religieux, politique et économique.
2. La fin d'un cycle d'injustices qu'ont infligés tour à tour : l'esclavagisme arabo-musulman et européen-catholique, le colonialisme et le néo-colonialisme.

¹ Non pas au sens communément admis d'un animal ou d'un esclave s'étant enfuis dans un environnement pour retrouver sa liberté, mais bien au sens de diaspora résistante aux affres du colonialisme et du néo-colonialisme.



GLOSSAIRE

Ethnie : Ensemble de personnes que rapprochent des ancêtres communs.

Ethnocentrisme : tendance à juger les autres ethnies selon les valeurs de sa propre ethnie.

Race : selon la théorie de Arthur de Gobineau (1853) "de l'inégalité des races humaines", la race est une catégorie de l'espèce humaine dont dépendent des traits héréditaires physiques, cognitifs et moraux, pour le philosophe Anténor Firmin (1885) "de l'égalité des races humaines", elles n'héritent que de traits physiques.

- vieilli : une "lignée familiale" [ex : «Si la race de ce prince est une fois éteinte, les habitants, déjà façonnés à l'obéissance,...» Machiavel. (1571). Le Prince : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6299735k/f34.item.r=race.zoom>]
- etymologiquement : viendrait de l'aphérèse du latin generatio («Génération, généalogie.») dont le préfixe geno- signifie "enfanter" et dont le suffixe -ratio signifie "Calcul, compte".

Racisme : idéologie qui hiérarchise les êtres humains selon des "races", dans le sens donné par la théorie de Arthur de Gobineau.

Raciste : individu qui croit en l'existence de races et à leurs inégalités comme l'a développé Arthur de Gobineau, dans son essai "de l'inégalité des races humaines". tendance forte chez les individus racistes à l'expression de xénophobie pour celles-celles qui ne sont pas de leur "race".

Racialisme : idéologie multiforme, dont le dénominateur commun idéologique est de faire dépendre héréditairement des prédispositions morales, et/ou traits cognitifs à certaines catégories de l'espèce humaine.

Ethnohiérarchisme : idéologie qui nie l'existence des races et de toute dépendance entre l'ADN et des prédispositions morales, et/ou traits cognitifs mais qui met des opérateurs de comparaison entre les ethnies.

Ethnodifférentialisme : idéologie qui nie l'existence des races, mais qui fait dépendre de l'ADN des prédispositions morales, et/ou traits cognitifs.



A) Pour tous les afro-descendants de la diaspora et les négro-africains du continent

Dans ce manifeste politique, nous la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), posons le constat suivant. Nous, les africains d'Afrique subsaharienne et les afro-descendants issus de la diaspora sommes nommés par trop de noms. Ces noms sont hérités des siècles où l'Occident avait décidé de séparer l'humanité entre les « blancs » et les autres, afin de justifier et de pérenniser un système de prédation basé sur une hiérarchisation fantaisiste de l'humanité.

Ces différentes manières de nommer le groupe que nous sommes, et qui ne correspondent donc à aucune réalité endogène, sont les suivantes :

- **Africains** : Ce nom, bien qu'ancien, désigne en réalité un petit royaume Amazigh de la Tunisie du nom d'Ifriqiya habité par les banou ifren (fils d'Ifren) selon les auteurs anciens, Il est donc désormais incohérent d'imposer ce toponyme réducteur et inadéquat à tout un continent et à sa population.
- **Gens de couleurs** : Cette appellation, issue de la période esclavagiste, servait à désigner les personnes d'origine « africaine » ayant obtenu une pseudo-liberté dans les colonies. Participant d'un découpage de l'humanité entre colorés et incolores (blancs), elle sous-entend ainsi que les incolores seraient "normaux", et que les gens de couleurs souffriraient d'un problème de pigmentation, d'une peau trop tachée de mélanine qui justifierait qu'on les désigne ainsi. Il est désormais incohérent de maintenir une telle appellation.
- **Noirs** : Ce nom est celui d'une couleur qui si elle définit la peau de certaines personnes, ne définit en rien ce qu'elles sont humainement et culturellement. Les personnes désignées comme « noires » remplissent en réalité une gamme chromatique allant du noir-rouge foncé (ébène) au marron clair : on a jamais vu de « noirs » noirs comme du charbon ! Il est donc impropre de désigner une partie de l'humanité par une couleur de peau qui n'a jamais existée ! Notons à cet effet que les personnes se reconnaissant comme « blanches » s'échelonnent également dans une gamme chromatique allant du rosé pâle et rosé bleu à une couleur marron (en cas d'exposition solaire), mais jamais ne s'est vu une personne dite « blanche » comme le blanc d'une feuille de papier !
- **Créoles** : Ce nom de l'espagnol *criollo*, lui-même dérivé du portugais *crioulo* qui signifiait « serviteur nourri dans la maison » désigne les européens nés dans les colonies européennes, et c'est bien plus tard qu'il fut appliqué aux personnes d'ascendance africaine, nées dans les colonies et réduites en esclavage. Ce terme vient du ne fut appliqué aux populations noires que pour les séparés en deux groupes, d'une part les bossales qui sont nés en Afrique, qui furent razzés, transporté à fond de cales de bateaux négriers, et qu'il fallait rendre docile. D'autre part, les créoles qui sont nés dans la colonie et n'ont jamais connu la liberté, pour



cette raison ils étaient utilisés dans le processus de résignation des bossales. Ce nom pose fortement problème, maintenant que son étymologie est connue.

Solutions proposées

La Ligue de Défense Noire Africaine propose une approche plus historique de cette problématique. Consciente des travaux d'Anténor Firmin qui a démontré à la société anthropologique de Paris en 1885 l'égalité des races humaines.

Consciente des travaux de Cheikh Anta Diop qui, à la suite de Firmin, a démontré lors du Colloque international d'égyptologie du Caire en 1974, la parenté culturelle et linguistique entre la civilisation Égypto-nubienne et les populations dites « négro-africaines » contemporaines, consciente également que les « négro-africains » ayant fondé la civilisation Égypto-nubienne, nommaient leur territoire kmt « kemet », consciente également qu'ils nommèrent la région comprenant la Haute-Égypte et la Nubie du nom de **Koush** k3š, territoire à l'origine de leur civilisation – avec pour capitales successives Kerma, Napata, puis Méroé – et dont la culture se pérennise dans les populations « négro-africaines » contemporaines du continent.

Nous proposons en conséquence que soient nommées :

1. **KOUSHITES** les personnes dénommées comme "noir·e·s", ou "africain·e·s".
2. **DIASPORA KOUSHITE**, les personnes dénommées "afrodescendant·e·s",
3. **KAMA** : le continent nommé à tort « Afrique ».

Nous aspirons désormais à être nommés « Koushites » et non « Noirs ».

Dès que cette appellation sera popularisée et que les personnes concernées se seront réappropriées leur héritage culturel, nous baptiserons la Ligue de Défense Noire Africaine au nom **Ligue de Défense Koushite**.

B) Pour la diaspora « afro-descendante »

1) Fin des discriminations par le Racisme, la Négrophobie et l'Ethnohiérarchisme

Nous la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), posons le constat suivant que les expressions de toutes les formes de racismes ont des effets dévastateurs pour les victimes, à savoir :



- La pérennisation d'un monde violent et d'inimitié qui n'est pas la société que nous espérons pour nous, et les futures générations.
- Le sabotage de l'avenir d'une jeunesse dont on nie sciemment l'histoire, les origines, la culture ancestrale. Ce sabotage annihile ainsi tout le potentiel de cette jeunesse et transforme de probables futurs docteurs, chercheurs, ou entrepreneurs en jeunes désabusés et paupérisés.
- L'entretien des complexes d'infériorités et des formes d'aliénations coloniales des populations anciennement colonisées, par une valorisation excessive d'une politique assimilationniste, aliénante et réificatrice, menant à des comportements autodestructeurs (dépigmentation de la peau, alcoolisme, maltraitements, suicide, etc.)

Solutions proposées

Afin de sortir de ce cercle vicieux, nous la Ligue de Défense Noire Africaine demandons :

4. La création au sein de chaque tribunal municipal d'une **Section des Affaires de la Délinquances Xénophobes (SADX)**, capable de traiter et de juger rapidement des cas de xénophobie, de racisme systémique, de négrophobie ou d'ethnohiérarchisme signalés par des victimes. Cette instance sera habilitée à délivrer des amendes aux malfaiteurs.
5. La création d'un **Service National d'Assistance Juridique Multilingue (SNAJM)** aux profit des victimes de xénophobie, de racisme systémique, de négrophobie ou d'ethnohiérarchisme ne maîtrisant pas les rudiments de la langue française, afin d'accompagner de façon physique ou dématérialisée, ces personnes dans leurs démarches juridiques, qu'elles soient étrangères, ou migrantes.
6. La création d'un **Musée des Mauvais Hommes** dans le Palais de la Porte Dorée à Paris – pendant négatif du Panthéon dont la devise est « Aux grands hommes la patrie reconnaissante ». Ce musée de la Porte Dorée, anciennement musée des Colonies de 1931 à 1935, permettra d'enseigner pédagogiquement à un public large – élèves des écoles françaises, élèves étrangers, touristes, etc. – les raisons pour lesquelles le racisme et le racialisme, dont les nouveaux avatars sont l'ethnohiérarchisme et l'ethno-différentialisme, sont des ignominies qui doivent révolter les esprits empreints de Liberté, d'égalité et de fraternité. Seront exposées dans ce musée des Mauvais Hommes au moins une statue de chaque personnage historique français dont l'apport à la France ou à l'humanité est entaché de propos racistes, d'actes racistes, déculturants ou ethnohiérarchisants (Voltaire, Montesquieu, Napoléon Bonaparte, Charles de Gaulle, etc.). Seront également exposées les œuvres d'art dépeignant les situations ou comportements ethnohiérarchistes (le rapt de la négresse de van Couwenbergh², l'olympia de Manet,

² Ce tableau est conservé dans les réserves du Musée des beaux-arts de Strasbourg. 3 La collection Histoire générale de l'Afrique publiée par l'UNESCO en 8 volumes est une



etc.). Ce musée pourrait être nommé le musée des Racistes ou le Musée de la honte.

7. La création d'un **Institut d'Étude National de l'Histoire et des Cultures des Peuples d'Afrique (IENHCPA)**. Cet institut aura pour rôle d'intégrer la culture africaine à la culture française par l'étude et l'enseignement. Afin de rendre égaux africains et français face au traitement de leur histoire, comme elle est enseignée en France, cet institut ne pourra être composé d'une majorité de spécialistes non-africains de l'Afrique, non-sens déjà pointé par l'UNESCO³.
8. **L'apposition systématique de notes d'avertissement et de contextualisation aux œuvres écrites**, ou filmographiques dont le contenu peut influencer le lecteur vers l'adoption, la justification ou la sacralisation d'une forme de racisme (ex :Autant en emporte le Vent, etc.)
9. **Une Réforme de l'éducation nationale** afin de réduire l'ignorance et développer l'enseignement de l'histoire des africains par des historiens africains dans les écoles Françaises, afin d'aider les générations qui gouverneront la France demain à faire des liens entre les individus et les civilisations dont ils sont originaires, ou dont leurs camarades sont originaires. La France d'aujourd'hui ne peut plus prétendre à une « mission civilisatrice de la France » ou à un quelconque rôle positif à la colonisation pour légitimer les décisions politiques à l'origine de sa richesse et de sa position géostratégique actuelle⁴. En effet, il est injustifié d'enseigner que l'essor de la France est le fait des seules communautés hexagonales comme les bretons, les corses, ou percheros mais il faut y ajouter les africains de l'Ouest, du centre et les populations d'Outre-mer.

2) Fin des violences policières :

Concernant le problème des violences policières, nous la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), posons le constat qu'il y a trop de personnes décédées dans les mains de la police nationale française. Si certain-e-s pensent qu'il est indigne de comparer les meurtres perpétrés par la police américaine à ceux commis par la police française sur des personnes d'origine africaine. Rappelons qu'il est injustifiable et anormal que des policiers chargés de maintenir la paix, et de protéger la vie des citoyens soient ceux-là mêmes qui retirent la vie aux citoyens. Enfin, il est temps que des mesures politiques soient prises pour arrêter une violence policière devenue norme (contrôle au faciès, tutoiement injustifié, invectives, maltraitance, etc)

³ La collection Histoire générale de l'Afrique publiée par l'UNESCO en 8 volumes est une conséquence de ce désir international d'une histoire de l'Afrique par les africains et non par une ancienne puissance coloniale dont les réseaux d'exploitation coloniaux ne sont pas encore tous abolis (France-Afrique, franc CFA, etc.).

⁴ Rappelons que la France est la première puissance maritime européenne grâce à ses territoires d'outre-mer, qu'elle fabrique les francs CFA utilisés dans toutes l'Afrique francophone et qu'elle dispose d'un droit de veto à l'ONU par l'approbation des dirigeants corrompus qu'elle maintient au pouvoir dans ces anciennes colonies africaines.



Solutions proposées

C'est pourquoi, nous la Ligue de Défense Noire Africaine proposons pour les policiers souffrants des contrecoups de la violence qu'ils subissent des délinquants auxquels ils sont régulièrement confrontés :

10. **Soumission obligatoire à des contrôles, par la médecine du travail, de l'état psychologique des policiers travaillant en zone sensible**, selon la fréquence d'un examen par semestre, et éventuellement par trimestre à la demande personnelle d'un fonctionnaire de police ou de son supérieur.
11. **Obligation de délivrer un récépissé, à toute personne contrôlée**, permettant de limiter les contrôles légitimes à deux par jour et par personne.
12. Obligation pour les aspirants policiers, lors des tests de recrutement, de passer un test dit d'antiracisme – avec un coefficient majeur –, afin de permettre l'évacuation des personnes à l'esprit tourmenté de la fonction de gardien de l'ordre et de la paix.
13. Obligation, dans le cadre d'une **formation antiraciste annuelle continue des policiers, de suivre des cours sanctionnés par un examen**. Ces cours et stages porteront sur le racisme et le racialisme, selon les recherches les plus récentes en sciences sociales (histoire sociale et culturelle, sociologie, anthropologie et postcolonial studies).
14. Imposition d'un système de **discrimination positive à l'embauche lors des recrutements des forces de polices, dont bénéficieraient les personnes dont au moins un parent est extra-européen**. Ce solution permettra, à la fois de diversifier les échanges culturels au sein de la police et donc d'y amoindrir le racisme, et d'autre part, de faciliter l'intégration des enfants d'immigrés et leur valorisation sociale par d'autres moyens que le modèle assimilationniste qui nie aux nouveaux citoyens son enracinement à une terre natale, comme en bénéficient les Bretons ou les Auvergnats.

3) Fin du cycle des injustices, infligées aux les captifs déshumanisés de l'esclavage transatlantique et transmises à leurs descendants

Nous, la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), posons le constat que si la Gaule et les Gaulois ne sont plus, la France existe. Et la France a légalisé, par le Code Noir de 1685, les pires tortures sur 20 générations d'hommes et de femmes, spoliés de leurs libertés, de leurs familles, de leurs enfants, et de tout salaire pendant 400 ans ! De plus, ni ces hommes, ni ces femmes, ni leurs descendants n'ont jamais reçu les réparations qui elles seules peuvent rétablir la Justice, et réhabiliter la France.



Solutions proposées

Résolus à mettre un terme à cette injustice dont les effets secondaires sont si violents et incalculables, nous la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), proposons :

15. **L'abrogation officielle du Code Noir de 1685**, afin d'exposer et d'enseigner ses atrocités et de pointer les responsabilités.
16. **L'abrogation de l'article V du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises** du 27 avril 1848, entraînant le remboursement des sommes versées.
17. L'établissement d'un **Fond National Français pour les Réparations des Crimes Contre l'Humanité** (nommé ici « le Fond pour les Réparations ») : Ce fond aura pour rôle d'organiser le versement mensuel d'argent aux familles de descendants d'esclaves sur 2 fois le nombre d'années volées : soit 800 ans. Il pourra être alimenté, soit par une taxe sur les recettes touristiques des nombreux domaines et monuments dont la construction ou l'agrandissement n'aurait été possible sans l'apport en richesse et en travail gratuit des esclaves qui ont fait la richesse de la France par la vente à toute l'Europe du sucre de canne qu'ils produisaient. Ainsi fait l'usufruitier de ces Trésor Nationaux sera ce Fond pour les Réparations. Ces trésors donnant un rayonnement international à la France, une taxe aéroportuaire pourra être versée à ce Fond pour les Réparations.
18. Les familles⁵ ayant bénéficié de l'article V du décret d'abolition du 27 avril 1848 et ayant hérité de biens mal acquis devront elles aussi participer à l'effort national des réparations au cas par cas.
19. L'édification d'un **Mémorial de l'Esclavage avec sa Flamme du Souvenir de l'Esclave Africain Inconnu** afin de redonner une dignité et un lieu de mémoire à tous ces esclaves qui ont été enterrés au fond des champs comme le stipule l'article 11 du Code Noir⁶, ou en bordure de mer.
20. **L'effacement dans l'espace public des noms des personnes responsables de crimes que la Justice n'a pas pu juger** ou d'apologie de crime contre l'Humanité (ex: Louis XIV, Napoléon Bonaparte, Joséphine de Beauharnais, Colbert, Jules Ferry, Charles de Gaulle, Mitterrand, etc.)
21. La promulgation d'un nouveau jour férié en France et dans les pays africains francophones : ainsi **le 4 Février sera une fête nationale en l'honneur du premier décret de l'abolition de l'esclavage de 1794**. En l'honneur aussi des révolutionnaires français qui ont été précurseurs, car c'est fort des échos lointains de la révolution de 1789 que les africains réduits esclavage dans les colonies françaises

⁵ Les noms des familles concernées et les sommes perçues ont été exhumées des archives et publiées en plusieurs volumes par les professeurs Oruno Denis Lara et Inez Fisher-Blanchet. Cf. O. D. Lara, I. Fischer-Blanchet, Propriétaire d'esclave en 1848 ..., Paris, L'Harmattan, 2010 – 2011

⁶ Voir le scan de l'original du code noir : cf. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86086055/f4.image>



ont arraché leur liberté en 1794. Cette date est donc propice à redonner de la fierté à toute la nation Française. Ainsi le peuple Français n'aura plus à se sentir honteux des crimes du passé puisqu'ainsi chacun pourra se réjouir de l'abolition de l'esclavage, et qu'en tout temps ce jour férié enseignera qu'il faut être vigilant et qu'il est noble de lutter contre les injustices.

C) Pour les Afro-descendants d'Afrique

1) fin du néo-colonialisme culturel, linguistique, religieux et économique

Nous, la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), posons le constat que l'Afrique est encore et toujours pillée, spoliée, volée, exploitée. Aussi la France, ne s'est pas encore complètement débarrassée ni de son complexe de supériorité envers ce continent⁷, ni des moyens, outils et personnels d'expropriations malsaines des matières premières de l'Afrique, dont elle semble disposer gratuitement grâce à la complicité des dictateurs qu'elle place et entretient – par des réseaux occultes – au pouvoir des pays d'Afrique francophone. Ainsi, le pétrole, l'uranium, le coltan, l'or, etc. non jamais autant profité à la richesse de la France, tout en condamnant à une nouvelle forme de servitude les populations autochtones de l'Afrique.

Nous constatons également l'intérêt porté par l'actuel président de la République Française à la question de la francophonie africaine qui est une nouvelle forme de neuro-colonisation. En effet, le président de la France, conscient que l'Afrique compte plus de francophone que toute l'Europe – suite à une colonisation séculaire – souhaite renforcer cette domination linguistique comme si l'esprit de Jules Ferry et de son « devoir de civiliser », pesait encore de tout son poids sur les indépendances africaines. Contrairement au proverbe qui veut que les bons comptes fassent les bons amis, il semble que pour la France, les bons amis africains assurent les bons comptes de la France. Nous n'oublions pas que jusqu'en 1962, l'enseignement du français dans les anciennes colonies française se faisaient notamment par le « symbole » en Afrique – équivalent de la « planchette » dans les départements des Antilles – servant à discriminer, acculturer et dresser la jeunesse à l'amour du français par la honte et le rejet des langues locales et donc de la culture qui s'y rattache. Un véritable ethnocide assimilationniste.

Solutions proposées

- 22. Retour en France de toutes les troupes militaires françaises stationnées en Afrique.**

⁷ Le discours de Sarkozy à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, concernant la vision française de l'histoire africaine et de l'homme africain, n'en est que l'exemple le plus flagrant et le plus déplorable. Cet exemple témoigne de la sournoiserie que peut se permettre un président de la France, pourtant conscient qu'il prêche dans un lieu portant le nom d'un historien africain majeur ayant participé à la rédaction de l'Histoire générale de l'Afrique, que l'UNESCO a publié en 8 volumes.



23. **Abrogation des faux états africains créés par les états-majors occidentaux** en 1885 à Berlin, et n'ayant été utiles qu'à diviser une Afrique déjà
24. **Création d'une République Fédérale des Etat-Unis d'Afrique** gouvernée par des instances gouvernementales propres à l'Afrique, et non assujetties à des réseaux occultes occidentaux. Ses pouvoirs et contre-pouvoirs seront équilibrés, s'inspirant des philosophies africaines (Ubuntu, Maât, etc.). Ainsi, contrairement aux démocraties parlementaires occidentales qui font voter des lois anticonstitutionnelles par des politiciens de carrière – souvent corrompus – dont le métier est de faire voter des lois au profit des lobbies les plus offrants. Le modèle africain permettant l'adoption des lois sera expliqué ultérieurement. L'Afrique sera découpée selon des régions qui recourent la carte des peuples d'Afrique, car ces peuples qui vivent ensemble et partagent un destin commun forment la Nation, celle-ci étant organisée par les lois de la République fédérale. Toutefois au niveau régional, les citoyens pourront participer à une organisation démocratique avec parlement participatif, afin d'engager les meilleures volontés à s'engager pour leur État au niveau local, mettant ainsi un terme au métier de politicien de carrière.
25. Création d'une **Organisation Africaine de la Santé** qui aura pour rôle de financer les recherches scientifiques visant à démontrer scientifiquement – par la méthode du double-aveugle par exemple – l'efficacité des remèdes traditionnels. Rappelons pour exemple que cette démarche a déjà été réalisée avec succès par le Dr Jérôme Munyangui, chercheur biologiste qui a fait la démonstration de l'efficacité de la prise d'Artémisia pour soigner le Paludisme (malaria).
26. Création dans chaque région de la Fédération d'une **Académie des Lettres** qui aura pour rôle de décoloniser les langues africaines, de réaliser des lexiques et dictionnaires de ces langues et de créer des mots dans les langues régionales.
27. **Création ou adoption d'une langue continentale Noire**, afin de disposer d'une langue partagée par tous les Noirs qu'ils soient du continent ou de la diaspora. Cette langue ne remplacera pas les langues vernaculaires, mais sera apprise en complément de celles-ci comme une langue vivante nationale administrative, économique et commerciale. Les personnes qui le désirent pourront apprendre d'autres langues vivantes locales ou étrangères (tamoul, chinois, russe, français, anglais, allemand, etc.), mais l'enseignement et l'apprentissage de cette langue continentale sera obligatoire.
28. Abandon des monnaies coloniales comme le franc CFA ou son corollaire l'ECO, et **création d'une monnaie fédérale africaine.**



2) Fin d'un cycle d'injustices qu'ont infligés tour à tour : l'esclavagisme arabo-musulman et européen-catholique, colonialisme et le néo-colonialisme

Nous, la Ligue de Défense Noire Africaine (LDNA), posons le constat suivant, que les africains ont été meurtris par des siècles de persécutions : 14 siècles d'esclavagisme arabo-musulman, 5 siècles d'esclavagisme européen-catholique, 100 ans de colonialisme auxquels on doit ajouter 60 de néocolonialisme. Si tous ces crimes imprescriptibles ne sont pas tout à fait comparables, additionnés au fil des siècles, ces fléaux suffisent à évoquer un sentiment d'empathie pour les noirs, et de dégoût envers leurs anciens bourreaux et leurs héritiers racistes, négationnistes et assimilationnistes.

Il est temps de procéder aux réparations afin de redonner aux victimes leur dignité et leur dû, et aux descendants honnêtes des anciens bourreaux leur dignité et leur réhabilitation dans la race humaine.

Solutions proposées

29. Création d'un **Fond National Français pour la Réparation de la Colonisation** au bénéfice des africains qui permettra d'estimer et de dédommager les victimes de la prédation européenne⁸.
30. **Retour de tous biens culturels pillés et entreposés dans les musées européens** et dédommagement pour le manque à gagner relatif aux richesses engrangées par l'État français dans le cadre de la présentation payante de ces œuvres (musée du Louvre, musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, musée du Quai Branly, etc.).

CONCLUSION

Enfin nous, **la Ligue de Défense Noire Africaine demandons à être intégrés en tant qu'observateurs aux discussions et actions relevant des constats et/ou des solutions présentées dans ce manifeste**, d'y être intégré en tant que discutant lorsque des points évoqués ici feront débat et seront soumis à la contradiction, et d'y être intégré en tant qu'évaluateur auprès des institutions compétentes comme le Défenseur des droits, L'Union Européenne, l'Union Africaine, et surtout auprès de l'UNESCO dans le cadre de la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), sections justice, reconnaissance et développement. Nous laissons le soin à l'UNESCO et donc aux Nations-Unis – à qui ce manifeste sera prioritairement adressé –, le soin de nous intégrer aux institutions et organismes étatiques ou internationaux (FMI, ONU, UE, UA, G20, BRICS,

⁸ La question des réparations pour l'esclavage arabo-musulman n'ayant aucune raison d'être évoquée en territoire français, soyez assurés qu'elle n'en est pas oubliée pour autant.



lorsque cela sera nécessaire pour la défense et l'amélioration⁹ de ce projet d'unité, de justice et de dignité retrouvées et partagées.

PS : La question des réparations pour l'esclavage arabo-musulman n'ayant aucune raison d'être évoquée en territoire français, elle sera discutée avec la Ligue Arabe

La Ligue de Défense Noire Africaine

⁹ A noter qu'une équipe pluridisciplinaire de chercheurs d'ascendance africaine est en train d'être constituée pour contribuer à l'amélioration de ce manifeste.